COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 11

Réunion restreinte du : 15 NOVEMBRE 2018

Membres présents : André CAILLET - Albert GUESNON - Serge LOVEIKO - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS

N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
20810895	ST DESIR AS 1	U 18	Depart 1 - B	FORFAIT (1)	15,00 €
20836321	THAON BRETTEVILLE FC 2	U 18	Depart 2 - A	FORFAIT (2)	15,00 €
20927645	LA SELLE LA FORGE AS 11	Vétérans	Coupe Depart	FORFAIT	46,00 €
20963866	BLAINVILLE BB GRPT 1	U 16 F	Depart - U	FORFAIT (1)	8,00 €
21032396	MEZIDON USC 3	U 13 à 8	Depart 5 - G	FORFAIT (1)	8,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON